

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 17890 du 5 décembre 2019 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1929971S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 novembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2020 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Tavernier	Jean-Michel	NIGEND : 150 251
Ragu	Pierre	NIGEND : 158 736
Bonmort	Jean-Noël	NIGEND : 152 754

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Deudon	Emmanuelle	NIGEND : 172 924
Hermange	Samuel	NIGEND : 179 993
Normant	Marie	NIGEND : 193 803
Vichery	Véronique	NIGEND : 191 823
Judy	Martin	NIGEND : 179 907
Etrillard	Géraud	NIGEND : 193 802

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Franz	Laure	NIGEND : 324 013
Collemare	Marie	NIGEND : 333 169
Marbach	Nicolas	NIGEND : 330 756
Baldassaré	François	NIGEND : 333 100
Lefèvre	Emilien	NIGEND : 346 084
Simon	Odile	NIGEND : 360 093
Gehan	Julie	NIGEND : 355 468
Caubit	Alice	NIGEND : 346 083

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2019.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
É. Bio Farina*

